



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 16 janvier 2020

Ouverture de la réunion. Le 16 janvier 2020 à 14 h 00.

Présents. Brigitte DIARRA, Laurent HEUTTE, Arnaud DUCROT, Ayoub OTMANI, Julien BAUDRY, Mathilde VERNET, Timothée SCHMODERER, Étienne MÉNARD, Nicolas LANGLOIS, Éric RICARD, , Gilbert LEVITT, Bruno ZANUTTINI, Alexandre BERRED, Cecilia ZANNI-MERK, Marie LEGAY-MELEUX, Nicolas FORCADEL, Yiyi XU, Anne LOUIS, Pierre CALKA, Pierrick GANDOLFO, Éric SANLAVILLE, Christophe ROSENBERGER (par visioconférence), Éric DARGENT, Christine LE BODO.

Excusés. Mathieu POULIQUEN, Bernard LECLERC (procuration à Gilbert LEVITT), Gaël DIAS (procuration à Christophe ROSENBERGER), Olivier LEY (procuration à Nicolas FORCADEL), Agnès DESOLNEUX (procuration à Pierre CALKA), Stephan BRUNESSAUX, Christian GOUT.

Points à l'ordre du jour

- Nouveaux membres du conseil
- Approbation du compte-rendu du conseil du 7 octobre 2019
- Direction de l'école doctorale pour 2022-2026
- Avis sur les dossiers RIN doctorants
- Demandes d'intégration de membres du LIMICS et du laboratoire GR²IF
- Évaluation HCÉRES
- Informations et points divers

Nouveaux membres du conseil

La direction du laboratoire LITIS a changé. Le nouveau directeur est Laurent Heutte, et les nouveaux directeurs-adjoints sont Éric Sanlaville (pour le site du Havre), Ayoub Otmani et Gilles Gasso.

Le LITIS souhaite changer de représentants au conseil de l'école doctorale : Ayoub Otmani à la place de Laurent Heutte et Éric Sanlaville à la place de Damien Olivier. Ces changements conservent la représentation des établissements (un représentant de l'Université de Rouen Normandie et un représentant de l'Université Le Havre Normandie), et modifie à la marge la représentation des sections CNU (section 61 pour Laurent Heutte, 27 pour Ayoub Otmani, mais tous les deux dans la discipline informatique).

Le conseil approuve ces changements.

Le bureau propose par ailleurs de profiter du renouvellement des membres du conseil (à l'été 2021, pour une prise de fonctions en janvier 2022, cf. paragraphe « direction de l'école doctorale pour 2022-



2026 ») pour porter attention à la représentation des sections CNU dans la composition de ce conseil, en plus des critères de représentation des laboratoires et des établissements. En particulier, il n'y a actuellement pas de représentant de la section 63 (électronique).

Approbation du compte-rendu du conseil du 7 octobre 2019

Le compte-rendu du conseil est approuvé.

Direction de l'école doctorale pour 2022-2026

Pour rappel, en vue du prochain contrat (2022-2026), un appel à candidatures a été lancé pour la future direction de l'ED. Seule l'équipe actuelle, constituée de Bruno Zanuttini (directeur), Cecilia Zanni-Merk (directrice-adjointe Rouen), Alexandre Berréd (directeur-adjoint Le Havre) et Gilbert Levitt (directeur-adjoint Caen) s'est proposée, avec la même configuration (Gilbert Levitt prévoyant toutefois de faire valoir ses droits à la retraite pendant la période).

Le conseil approuve cette candidature.

L'équipe actuelle propose de renouveler les membres du conseil à l'été 2021, pour une prise de fonctions en janvier 2022, après un conseil regroupant les anciens et les nouveaux membres à l'automne 2021. Pour la composition de ce futur conseil, le bureau propose de conserver le nombre de membres et les équilibres actuels entre laboratoires et entre établissements, mais de prêter attention à la représentation de chaque discipline de l'école doctorale.

Par ailleurs, les membres du conseil n'émettent pas de remarque particulière sur la profession de foi envoyée par le bureau actuel avec sa candidature (profession de foi reproduite en annexe).

Avis sur les dossiers RIN doctorants

23 dossiers concernant l'ED MIIS ont été soumis au dispositif RIN doctorants 100 %, parmi lesquels 1 concerne le pôle EP2M, les autres concernant le pôle SN. La répartition par laboratoire est la suivante : IRSEEM 2, GREYC 6, LINEACT 2, LITIS 7, LMNO 3, LMRS 3.

L'école doctorale doit formuler un avis sur chacun des dossiers, selon trois critères à noter A, B ou C :

- la qualité de l'encadrement,
- l'adéquation sujet/encadrement,
- une appréciation globale.

Le bureau a regardé en détail l'ensemble des dossiers, et apprécié leur qualité, résultat d'un travail en amont des laboratoires. Il propose une évaluation (A,A,A) sur les trois critères, à l'exception de deux dossiers, qui posent question :



- le dossier Polumi3D, pour lequel l'encadrante, Samia Ainouz (LITIS) encadre déjà des doctorants à hauteur de 300 %; toutefois, contactée par le bureau avant la réunion, elle a retiré son dossier ; les notes données sur la plateforme selon les trois critères seront C, A, C, respectivement ;
- le dossier i-Cobot (David Baudry, LINEACT), pour lequel le bureau s'interroge sur l'adéquation sujet/encadrement, le sujet présentant une forte composante d'interaction entre l'homme et la machine ; Anne Louis précise qu'une équipe du LINEACT (« Apprendre & Innover ») a les compétences requises, et participera à l'encadrement ; le conseil convient que le bureau demandera des précisions au directeur de thèse sur ce point, et fournira un avis en fonction du retour obtenu.

N.B. : Suite aux retours du directeur de thèse, le bureau a donné un avis favorable (A) sur les trois critères. À l'appui de cette évaluation, en particulier : la précédente direction d'une thèse sur un sujet proche, les projets en cours de l'équipe « Apprendre & Innover » et du LINEACT en général.

Le bureau rappelle par ailleurs que désormais, les nouveaux doctorants du LINEACT seront inscrits à l'école doctorale SMI (hors ComUE), et non plus à l'ED MIIS. L'évaluation des dossiers RIN proposés par le laboratoire reste à la charge de l'ED MIIS puisqu'il s'agit d'un dispositif régional. Le bureau note toutefois qu'à court terme, l'évaluation de tels dossiers demandera des interactions avec l'ED SMI (notamment concernant l'historique des thèses, et les thèses en cours au laboratoire).

Concernant le dispositif RIN 50 %, 7 dossiers ont été soumis qui concernent l'ED MIIS, parmi lesquels 2 concernent le pôle CTM, et 5 le pôle SN (IRSEEM 3, GREYC 2, LITIS 1, LMAH 1). Les critères d'évaluation par l'ED sont les mêmes que pour le dispositif RIN 100 %.

À nouveau, le bureau a regardé les dossiers et propose une évaluation (A,A,A) pour tous les dossiers, sauf les deux suivants :

- le dossier OMEC (Jaouad Boukachour et Abdelhamid Benaini, LMAH), pour lequel l'insertion dans le laboratoire n'est pas claire, puisqu'il s'agit d'un sujet comportant une part importante d'informatique (implémentation d'algorithmes sur GPU en particulier), dans un laboratoire de mathématiques appliquées (les deux directeurs relèvent de la section 27) ; les membres du conseil notent que le sujet est orienté recherche opérationnelle et optimisation, en lien avec des axes thématiques du LMAH ; en revanche, aucun lien important n'est avéré entre les directeurs et les chercheurs en informatique du LITIS ; il est décidé que des précisions seraient demandées aux directeurs, et que le bureau déciderait de l'avis à donner en fonction de leurs retours ;
- le dossier EVENT (Rémi Boutteau, IRSEEM), pour lequel le directeur encadre déjà 5 doctorants, tous à 50 %, dont deux thèses commencées à l'automne 2019 ; aucun codirecteur n'est mentionné dans le dossier, qui est toutefois en partenariat avec l'institut VEDECOM ; le bureau est défavorable à autoriser l'encadrement de 6 doctorants à la fois par un même directeur, quand bien même les 300 % totaux d'encadrement seraient respectés (ce qui se discute, dans le cas présent) ; une longue discussion s'ensuit, mettant notamment en avant qu'une telle règle n'était pas officialisée jusqu'alors, et que le laboratoire ne pouvait donc pas anticiper un avis défavorable ; il reste qu'il semble déraisonnable d'autoriser cette 6^e direction de thèse en même temps ; on procède à un vote (unanimité moins une abstention pour un avis réservé (B, A, B), Nicolas Langlois ne prenant pas part au vote) ; il est acté que la même décision serait désormais appliquée dans la même situation (maximum de 5 doctorants à la fois pour un même directeur, indépendamment des pourcentages de direction — 50 ou 100).



N.B. : Suite aux retours des directeurs de thèse, qui ont précisé l'importance relative des aspects de recherche opérationnelle et de ceux purement informatiques dans le sujet, un avis favorable (A,A,A) a été donné pour le dossier OMEC. Concernant le dossier EVENT, un changement de directeur (pour Yohan Dupuis) a été proposé au bureau du pôle SN (réunion du 29 janvier 2020) ; un avis favorable est donné pour ce nouveau directeur, qui fait partie de la même équipe de recherche et respecte les critères d'encadrement, la validation du changement de directeur incombant au pôle.

Le bureau de l'ED souhaite rappeler que son rôle est de s'assurer que les thèses se passeront au mieux. Tous les dossiers continueront donc à faire l'objet d'une analyse qualitative, indépendamment des règles strictes, chaque situation étant particulière.

La décision prise sur le dossier EVENT fera toutefois bien désormais office de règle stricte (qui sera ajoutée au règlement intérieur de l'ED), sa violation entraînant un avis défavorable, tout comme un taux d'encadrement total dépassant 300 %.

Le bureau souhaite également rappeler que les directeurs de thèse et de laboratoire peuvent tout à fait demander un avis consultatif au bureau avant de déposer un dossier (à un appel RIN ou autre).

Pour terminer, le bureau rappelle que concernant les RIN 50 %, les directeurs (et laboratoires) doivent veiller aux éventuels montants imposés par le cofinanceur pour le salaire du doctorant : s'il est plus élevé que le salaire standard, le directeur ou le laboratoire doit trouver le complément sur les 50 % payés par la région (cas des cofinancements par la DGA en 2019).

Demandes d'intégration de membres du LIMICS et du laboratoire GR²IF

Deux demandes d'intégration de nouveaux membres ont été formulées à l'ED.

La première concerne une équipe du laboratoire LIMICS (Sorbonne Université, Paris 13, Inserm), équipe constituée de 5 membres permanents, tous personnels de l'Université de Rouen Normandie (URN), dont trois anciens membres du LITIS (Stefan Darmoni ---PUPH, Laetitia Rollin ---MCUPH, Jean-François Gehanno ---PUPH, les deux autres membres étant Olivier Trost ---PUMG--- et Mathieu Schuers ---MCUMG). L'équipe s'intéresse notamment à des problématiques d'ingénierie des connaissances pour la santé, à l'interface informatique/santé. Stefan Darmoni est habilité à diriger des recherches en informatique.

Une convention est en cours d'élaboration entre l'URN et les tutelles du LIMICS pour encadrer le rattachement de ces enseignants-chercheurs au LIMICS. La convention prévoit que les thèses qu'ils encadrent soient rattachées à l'ED MIIS, disposition pour laquelle le conseil de l'ED est consulté.

La thématique de recherche de l'équipe étant clairement dans le domaine de l'informatique appliquée à la santé (en particulier pour S. Darmoni, L. Rollin et M. Schuers), comme attesté par les publications, par le rapport du HCÉRES sur le LIMICS en 2019, et par l'ancienne affiliation de trois membres au LITIS, le bureau ainsi que l'URN, représentée au conseil par Éric Dargent, sont favorables à ce rattachement.

Ce rattachement est voté par le conseil à l'unanimité moins 2 abstentions. Il est précisé que l'équipe ne pourra prétendre à un représentant au conseil de l'ED, du fait de sa taille, et que les thèses rattachées à MIIS devront être dans les disciplines qui sont de son ressort (en particulier, en informatique). Enfin, ce rattachement est bien entendu conditionné à la validation finale de la convention entre l'URN et les tutelles



du LIMICS. En particulier, l'inscription de deux doctorants, qui ont déjà débuté leur travail de recherche, ne pourra être faite qu'après cette validation.

La seconde demande de rattachement concerne le laboratoire GR²IF, qui est un laboratoire universitaire de l'URN composé d'anciens membres du LITIS, avec des thématiques de recherche en informatique théorique. Si les thématiques de ce laboratoire sont pleinement dans le périmètre de l'ED MIIS, étant donné que le laboratoire n'est pas labellisé équipe d'accueil, des thèses ne peuvent pas y prendre place.

Le GR²IF demande donc son rattachement, au titre de l'arrêté du 25 mai 2016, qui stipule qu'une unité de recherche non labellisée peut être rattachée à une ED, et ainsi accueillir des doctorants, si cela est validé par le conseil de l'ED, sur proposition de l'établissement (URN en l'occurrence).

L'URN a examiné la demande en amont, et émet un avis réservé. Le principal problème est la présence d'un seul enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches (pour 8 membres permanents) dans le laboratoire. Cela semble une situation trop fragile pour un doctorant, un constat sur lequel le bureau est d'accord. Une seconde, voire une troisième habilitation à diriger des recherches, assorties d'une évaluation par un comité extérieur à l'URN, sont proposées comme des prérequis pour un rattachement futur.

Sur la base de ces éléments, le conseil vote contre le rattachement du GR²IF à l'unanimité.

Évaluation HCÉRES

Le bureau rappelle que la période est à la préparation des documents pour le HCÉRES. Concernant les écoles doctorales, il y aura un document (autoévaluation et projet) à produire pour chaque école doctorale, ainsi qu'un document pour le collège des écoles doctorales. Le collège comme chacune des ED seront évalués, sur la base des documents fournis ainsi que d'une visite d'une demi-journée pour une ED, incluant une présentation du directeur, en présence de membres du conseil de l'ED, ainsi que des discussions avec la direction et avec des représentants des doctorants.

Une première version du document est attendue par la ComUE pour début avril, la version finale étant à envoyer en septembre. Le bureau propose de produire un premier jet durant février, de le donner à relire aux membres du conseil pendant le mois de mars, et de prendre en compte les retours fin mars (éventuellement en organisant un conseil sur ce point unique —en visioconférence).

Le document devrait faire de l'ordre de 40 pages, indicateurs inclus. Les trois grands chapitres attendus concernent (1) le fonctionnement et l'adossement scientifique de l'ED, (2) l'encadrement et la formation des doctorants, et (3) le suivi du parcours professionnel des docteurs.

Le bureau présente les points saillants de sa réflexion sur le contenu du document concernant MIIS ; ces points ont notamment été mis en évidence lors de réunions du collège des écoles doctorales et des interactions avec les autres ED.

De son point de vue, le document devra

- réaffirmer sa confiance aux laboratoires pour sa politique scientifique (choix des sujets de thèse) et pour la sélection des candidats à une thèse, tout en notant l'amélioration du processus de sélection des candidats *via* la systématisation des auditions par les laboratoires, en présence d'un représentant du bureau, et les bénéfices de l'évaluation externe des sujets dans le cadre des RIN doctorants, sur la qualité des sujets en général ;



- réaffirmer son souhait de maintenir un nombre raisonnable d'heures de formation demandé aux doctorants ; une réflexion, étayée par des parcours-types de doctorants, sera toutefois proposée par le bureau pour augmenter ce nombre tout en comptabilisant plus d'activités, par exemple *via* un référentiel ;
- discuter les difficultés de proposer des formations sur le site du Havre, du fait du déséquilibre avec Caen et Rouen en termes de nombre de doctorants ;
- proposer une analyse des données sur le devenir des doctorants, telles que rassemblées par les observatoires ;
- discuter des points faibles/difficultés de l'ED vis-à-vis du référentiel du HCÉRES, en particulier concernant l'autoévaluation continue, l'analyse des cursus antérieurs et du devenir des doctorants, la mise en place d'une offre de formation disciplinaire ;
- présenter certaines spécificités de l'ED, notamment le petit nombre d'unités de recherche, de taille plutôt importante (sans oublier toutefois que l'ED doit tenir compte des plus petites), des débouchés professionnels (postes d'ingénieurs) importants dans ses disciplines (avec une exception pour les mathématiques pures), de l'unité de périmètre avec le pôle SN et les deux fédérations de recherche, et du spectre thématique resserré, sans nier la diversité des cultures et des pratiques entre les laboratoires (formant un continuum) ;
- mettre en avant le rôle très actif des doctorants élus au conseil (merci à eux) ;
- présenter les actions menées en termes de communication (documents en anglais, vade-mecum, etc.).

Le conseil approuve ces différents points.

Informations et points divers

Bruno Zanuttini fait état de deux dispositifs, mis en place dans d'autres ED et discutés en collège des ED : un dispositif de tutorat, pour chaque doctorant, par un doctorant de l'année précédente, pour l'aider dans les différentes démarches, et la tenue des réunions du CSI sans le directeur de thèse (même au début). Il propose de réfléchir à la mise en place (ou non) de tels dispositifs dans MIIS au prochain conseil.

Le conseil émet toutefois des doutes quant à un dispositif de tutorat, ce tutorat se faisant déjà naturellement au sein des laboratoires ou équipes de recherche.

Par ailleurs, le bureau donne ou rappelle les informations suivantes :

- le site web de l'ED propose un vade-mecum et un mémo de la thèse, à destination des doctorants mais aussi des directeurs de thèses ; le vade-mecum détaille toutes les démarches liées à la thèse, dans l'ordre chronologique, et le mémo résume tous les moments importants en une page ; ces documents sont disponibles en anglais, et il est très fortement conseillé à tous les doctorants et directeurs de les consulter régulièrement ;
- des entretiens individuels seront très prochainement organisés entre un membre du bureau et chaque nouveau doctorant (inscrit en première année), à 6 mois de thèse environ, pour faire un point sur la thèse et sa perception par le doctorant ;



- les journées de l'école doctorale seront organisées cette année à Caen, principalement par l'association de doctorants OPTIC ;
- les doctorants sont fortement encouragés à profiter des aides aux missions et à la mobilité de l'ED , respectivement pour leurs déplacements (écoles d'été/automne en particulier) et pour organiser des séjours longs dans d'autres laboratoires ;
- le collège des ED a décidé de diminuer la taille du résumé en français attendu pour une thèse rédigée en anglais, à 10 pages contre 30 auparavant ; il est assumé que c'est souvent le directeur de thèse qui rédige cette partie ;
- les laboratoires devront organiser en avril-mai des auditions de leurs candidats à une allocation RIN ou établissement, en présence d'un membre du bureau ; penser à les organiser assez tôt pour qu'un membre du bureau soit disponible (en veillant à ce qu'il s'agisse d'un membre d'un autre laboratoire) ;
- les doctorants en 1^{re} année doivent avoir constitué leur CSI avant la fin février.

Fin de la réunion. 16 h 00.

Fait à Caen le 3 février 2020.





Annexe. Profession de foi du bureau pour le contrat 2022-2026

« La direction actuelle de l'école doctorale MIIS, constitué de Bruno Zanuttini (professeur, Université de Caen Normandie, GREYC ; directeur), Cecilia Zanni-Merk (professeur, INSA de Rouen Normandie, LITIS ; directrice-adjointe Rouen), Gilbert Levitt (professeur, Université de Caen Normandie, LMNO ; directeur-adjoint Caen), et Alexandre Berred (professeur, Université Le Havre Normandie, LMAH ; directeur-adjoint Le Havre) propose sa candidature à la direction de l'école doctorale pour le contrat 2022-2026, avec les mêmes fonctions.

Les principes et actions que nous proposons de poursuivre ou de mettre en œuvre sont :

- le maintien et le renforcement du rôle du bureau comme garant de l'unité de traitement des affaires courantes sur tous les sites (décisions sur les dossiers d'inscription, sur les avis sur les directions de thèse - pour les RIN doctorants par exemple -, propositions d'une seule voix pour les décisions aux conseils, etc.),
- le maintien du rôle de garant de la qualité scientifique, en particulier au moment de la désignation des jurys de soutenance et de l'autorisation de soutenance après réception des prérapports,
- le maintien de l'unité de périmètre de l'école doctorale, et d'une réflexion stratégique commune avec le pôle Sciences du Numérique, par des interactions constantes,
- la poursuite du traitement individuel des situations particulières : en particulier, rendez-vous physique ou téléphonique systématique avec les doctorants ou directeurs en difficulté,
- le renouvellement de la confiance aux laboratoires pour la définition de leurs priorités scientifiques et la présélection de leurs candidats,
- le renforcement des liens avec les doctorants : mise en place de rencontres individuelles entre un membre du bureau et chaque doctorant après quelques mois de thèse, en complément des réunions d'accueil, voire également à mi-thèse, pour que l'ED connaisse mieux les doctorants et identifie le plus tôt possible les situations anormales,
- un travail sur la question des formations : mise en place une offre de formation disciplinaire recensant clairement les offres, en particulier les cours de M2 localement, les écoles d'été/automne des domaines de l'ED, etc.,
- un travail sur la question du recrutement des doctorants : systématisation de la présence d'un représentant du bureau lors des auditions des candidats par les laboratoires pour les RIN et les allocations établissement, amélioration de l'implication de l'ED dans les autres recrutements (au fil de l'eau, ex. : CIFRE, ANR, etc.),
- un travail pour faciliter les démarches des doctorants (CSI, rapports annuels, etc.) et une amélioration du suivi des doctorants en 4e année de thèse, en systématisant les rappels (« soutenance promise pour avril 2020 », par exemple...).

Nous proposons par ailleurs (à ajuster en fonction des procédures qui seront décidées en collège des écoles doctorales) de maintenir la constitution actuelle du conseil de l'école doctorale, qui assure un équilibre entre représentants des disciplines, des laboratoires et des établissements, tout en procédant à



École doctorale
Mathématiques, Information, Ingénierie des Systèmes
MIIS, ED 590



une nouvelle désignation des membres du conseil, en particulier des représentants des laboratoires, avant l'été 2021, pour un tuilage à l'automne et une prise de fonction effective en janvier 2022. »